



Accident travail et remuneration

Par **matthieu**, le **09/01/2008** à **19:49**

Madame , Monsieurrrrr Victime d'un accident du travail , de plus en plus de choses me paraissent louches .rn Je vous sollicite donc afin d'obtenir vos conseils...rn J'ai ete embauche par une entreprise ostreicole pour la periode des fetes.rn Le contrat de travail etait sense se derouler du 13 au 30 Decembre.rn J'ai donc ete arrete du 17 au 22 , puis du 23 au 30.rn 1er probleme : je n'ai a ce jour (9 janvier) , toujours rien signe comme contrat de travail, et en ai pourtant fait la demande lors du 1er jour d'arret.rn rn L'accident a ete reconnu par l'employeur , puisqu'il m'a de suite fourni les documents.rn J'ai donc envoye tous ces documents aux differents partis.rn 2eme probleme : nous sommes le 9 janvier et n'ai toujours rien touche comme indemnites, ni de la securite sociale?... , ni de la caisse d'assurance de mon employeur...rn En me renseignant , il me semble de plus en plus evident que j'aurais du toucher des indemnites rapidement??rn 3eme probleme: cela trois fois qu'en venant toucher mes trois jours de travail , ainsi que tous les documents , fiche de paye etc..., mon employeur me renvoie a chaque fois en me disant que ce n'est pas encore pret...rn Il vient de me dire que tout serai pret le 11 janvier ... , ce qui me parait illegal?rn rn J'ai de plus l'impression qu'il a eu des fautes , soit de la securite sociale , soit de la caisse de l'employeur , soit de ce dernier lui meme....rn Je vous serais reconnaissant de pouvoir me repondre , voir de me conseiller.rn Je verrais bien le 11, mais que puis-je faire egalement si mon employeur a commis volontairement des fautes dans ce dossier , afin de se desengager de ses responsabilites? cela me parait de plus en plus probable...rrrr Cordialement rn M.Vallet

Par **ly31**, le **10/01/2008** à **09:14**

Bonjour,rnrnTout cela parait évidemment confus et inacceptable !rrnrnJe vous conseille de vous mettre en rapport avec votre centre de Sécurité Sociale dans un premier temps, puis dans un

second temps, je vous conseille également de vous mettre en rapport avec la F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés de la Vie), cette Association pourra vous aider dans toutes vos démarches

Dans quel département êtes vous situé ?

A vous lire

ly31

Par **matthieu**, le **10/01/2008 à 13:25**

merci infiniment pour vos conseils!

J'ai envoyé un recommandé avec accusé de réception à la secu...

Quant à mon employeur... , je ne souhaite pas rentrer dans ce genre de conflits , mais s'il y a une faute de mon employeur , c'est prudent d'hommes ...!!

Je me situe en Charente maritime , sur l'île d'Oléron.

J'ai contacté l'inspection du travail , service des travailleurs agricoles.

Ceux-ci sont évidemment outrés... , ne peuvent pas faire grand chose concernant ma paye , puisqu'ils me promettent de tout me fournir le 11 ?...

Par contre , s'il n'y a rien le 11 , je dois les rappeler , et là , ils me promettent de me passer un savon à mon employeur!

D'autant plus que je ne suis pas le seul... 50 jeunes employées pour les fêtes , ne toucheront pas leur paye avant le 11, sans parler de leurs fiches de paie , etc...

encore merci , j'ai bien noté les contacts que vous me donnez!

Ps: j'ai ne peux plus supporter le système en général , qu'il s'agisse de l'assedic et autres , qui manifestement se moquent littéralement des gens!!

Par **ly31**, le **10/01/2008 à 18:57**

Bonsoir,

Je vous communique les coordonnées de la F.N.A.T.H. de votre région :

Téléphone: 05.46.41.24.85

Fax: 05.46.27.04.97

Email: fnath-16-17@wanadoo.fr

Adresse: Résidence l'Atlante 19 rue des Voiliers - B.P. 134

17005 LA ROCHELLE CEDEX

Je me permets de vous rappeler que cette Association pourra vous aider dans toutes vos démarches

Je vous une bonne soirée

ly31